GARECGO
MEMBRE DU RESEAU JPA INTERNATIONAL
3, Place de l'Indépendance
Immeuble SDIH 2ème étage
Dakar/Sénégal

DELOITTE SENEGAL
MEMBRE DE DELOITTE TOUCHE TOHMATSU LIMITED
Rue Malenfant - Place de l'Indépendance
Immeuble Clairafrique 7ème étage
Dakar/Sénégal

Société Nationale des Télécommunications du Sénégal
(SONATEL)

Société Anonyme
64, VDN Cité Keur Gorgui
BP 69 - Dakar/Sénégal

Attestation des Commissaires Aux Comptes sur la sincérité des informations données établie en application de l'article 849 de l'Acte Uniforme révisé relatif au Droit des sociétés commerciales et du GIE

Tableau d'activités et de résultat et Rapport d'activité semestriel Période du 1er janvier au 30 juin 2021

En notre qualité de Commissaires Aux Comptes du groupe SONATEL, nous devons émettre une attestation sur la sincérité des informations données conformément à l'article 849 de l'Acte uniforme révisé relatif au Droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, qui dispose que : « *les sociétés dont les titres sont inscrits à la bourse des valeurs d'un ou plusieurs Etats parties doivent, dans les quatre mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice, publier dans un journal habilité à recevoir les annonces légales de ces Etats parties, un tableau d'activités et de résultat ainsi qu'un rapport d'activité semestriel accompagné d'une attestation du commissaire aux comptes sur la sincérité des informations données* ».

A cet effet, nous avons procédé à un examen limité du tableau consolidé d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel du groupe SONATEL relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2021 tels que joints à la présente attestation.

Les informations figurant dans le compte de résultats consolidés font ressortir au 30 juin 2021, les chiffres clés suivants (en millions de FCFA) :

	30-juin-21	30-juin-20
Chiffre d'affaires consolidé	641 986	587 309
Résultat d'exploitation	190 736	155 431
Résultat net consolidé	118 861	89 876

Ce tableau et ce rapport ont été établis sous la responsabilité de la Direction de la société sur la base des éléments et informations disponibles à la date de la présente attestation dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Il nous appartient, sur la base de cet examen, de nous prononcer sur la sincérité des informations données dans le tableau d'activités et de résultat et dans le rapport d'activité semestriel.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que le tableau et le rapport ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations données dans le Tableau d'activités et de résultat et dans le Rapport d'activité semestriel du groupe SONATEL.

Les Commissaires aux comptes

GARECGO
MEMBRE DU RESEAU JPA INTERNATIONAL

Mamour FALL
Associé

DELOITTE SENEGAL
MEMBRE DE DELOITTE TOUCHE TOHMATSU LIMITED

Dicko Selly Diop SECK
Associée

Dakar, le 16 juillet 2021